

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 5 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Cathy VISSE, Michel GRANDCHAMPS.

Excusés : Bruno CARDINAUD qui avait donné pouvoir à Véronique DUCOULOMBIER, Marie-Hélène LARDJANE qui avait donné pouvoir à Michel GRANDCHAMPS, Guillaume GUÉRIN qui avait donné pouvoir à Jean-Baptiste LARGEAU et Baptiste BOBIN.

Date de la convocation au conseil municipal : 30 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

1. Nature Solidaire : convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion
2. Contribution financière de la commune à l'entretien du réseau cyclable
3. Télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité
4. Mise à disposition de l'agent de Sansais pour l'accueil à l'agence postale
5. Installation d'Alexandre Vigner (restauration) - raccordements aux réseaux
6. Don d'un orgue à la commune
7. Tombe soldat dans le cimetière communal
8. Projet « colport'œuvres » inauguration vendredi 9 juillet
9. Inauguration du parcours de pêche réservé aux personnes à mobilité réduite (8 juillet)
10. Habitat léger
11. Questions diverses

Nature Solidaire : Convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion

Anciennement appelée AIPEMP, cette association entretient et protège les espaces naturels du marais. Elle accompagne les demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire.

Par la mise en place de chantiers de réinsertion, elle permet le développement d'activités telles que le maraîchage bio, l'entretien, la restauration et la protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de la subvention versée à Nature Solidaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 3 abstentions et 11 pour :

- de reconduire la subvention versée au profit de Nature Solidaire pour un montant de **300 €**
- autorise Le Maire à signer la convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion (ACI) 2021.

Contribution financière de la commune à l'entretien du réseau cyclable

Madame le Maire rappelle que depuis avril 2020, le Département assure l'entretien de l'ensemble du réseau cyclable du Marais poitevin, entretenus auparavant par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Pour ces interventions, le Département sollicite la Commune pour le versement d'une participation de 1 477 € au titre des années 2020 et 2021. Madame

Le Maire précise que la participation est identique à celle versée au Parc les années précédentes.

Le Département précise qu'à compter de 2022, seul l'entretien des itinéraires reconnus prioritaires « Vélo Francette » dans le schéma départemental sera assuré par ses soins. L'entretien des boucles cyclables locales sera à la charge des communes.

Les membres du Conseil sollicite la commission « Environnement-marais-chemins-urbanisme), pour relancer le Syndicat de Desserte par Voie de Terre des Marais Mouillés à ce sujet.

Après avoir pris connaissance de ces informations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 1 477 € au Département des Deux-Sèvres au titre des années 2020 et 2021.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 5 janvier 2012, la collectivité a décidé de signer une convention avec la préfecture pour l'envoi des actes transmissibles par voie dématérialisée mais uniquement pour les délibérations. Désormais, il possible de télétransmettre les actes relatifs au budget, à la commande publique et à l'urbanisme, mais cela nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale, Madame Le Maire propose au conseil municipal d'accepter cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'étendre la convention de dématérialisation des actes transmissibles par avenant pour la transmission par voie électronique des actes concernant la commande publique, l'urbanisme et le budget à compter du 1^{er} janvier 2022.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

Mise à disposition de l'agent de Sansais pour l'accueil à l'agence postale

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à reconduire la mise à disposition de la commune, de l'adjoint administratif de Sansais pour assurer l'accueil à l'agence postale du Vanneau-Irleau à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise à disposition du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 dans les mêmes conditions, à savoir :

- Madame Sandrine CHARRIER faisant partie des effectifs de la commune de SANSAIS est mise à disposition de la commune de LE VANNEAU-IRLEAU pour 11 heures par semaine afin d'exercer les fonctions d'agent d'accueil à l'agence postale ;
- La commune du Vanneau-Irleau rembourse à la Commune de SANSAIS le montant de la rémunération (traitement indiciaire et primes et accessoires) ainsi que les charges patronales de l'adjoint administratif proportionnellement à son temps d'emploi.

Le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de personnel correspondante avec la commune de SANSAIS.

Installation d'Alexandre Vigner (restauration) - raccordements aux réseaux

Jean-Gilles RONDONNET informe le conseil que Monsieur Alexandre Vigner va s'installer fin de semaine sur le parking du Port du Vanneau. Monsieur Vigner a effectué un stage et a obtenu la licence III. Un coffret provisoire pour l'électricité a été installé au frais de Monsieur Vigner ainsi qu'un compteur d'eau.

Don d'un orgue à la commune :

L'association Les amis des orgues du Niortais a fait don à la commune d'un orgue qui sera installé à l'église. Ils ont fait le choix de notre commune en raison de l'existence d'une école de musique associative active mais aussi par la présence de nombreux musiciens (fanfare, luthier ...). L'entreprise Max musique à Niort réalisera l'entretien annuel, la commune sera chargée de l'assurer et de l'entretenir. Le transfert et l'installation sont prévus le 22 juillet prochain. L'évêque de Poitiers se déplacera peut-être pour l'inauguration qui aura lieu à l'automne. Des concerts, des cours pourraient être organisés par la suite grâce à cet instrument.

Tombe soldat dans le cimetière communal :

Une tombe de soldat menace de tomber dans notre cimetière. Un devis pour sa remise en état a été établi pour 660 Euros. L'association Le Souvenir Français qui veille à ce que les tombes des soldats soient entretenues prendrait en charge la réparation, mais demande une participation de la commune.

Après délibération, il est accordé une subvention de 150 euros qui sera versée au Souvenir Français, pour la remise en état de cette tombe.

D'autre part, Madame Le Maire tient à remercier les conseillers qui ont participé au nettoyage du cimetière.

Projet « colport'œuvres » inauguration vendredi 9 juillet

Claude Andrzejewski (ancien comédien et écrivain public) propose d'échanger sur son projet autour d'un pot, devant la petite épicerie de 16h à 19h, le vendredi 9 juillet.

Inauguration du parcours de pêche réservé aux personnes à mobilité réduite (8 juillet)

Cette inauguration n'a pas pu avoir lieu jusqu'à présent en raison de la crise sanitaire. Elle est donc prévue le jeudi 8 juillet à 17h30 sur place en présence des financeurs : un représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais, Madame Delphine BATHO, des membres de l'association La Maraîchine et Robert Gousseau ancien maire, qui ont été conviés.

Habitat léger

L'installation de yourtes est de plus en plus prisée dans le marais soit pour l'adhésion à un nouveau style de vie ou proposer à la location.

Afin d'échanger sur ce sujet, une rencontre entre les maires et les représentants des yourtes est prévue le 9 août prochain.

Questions diverses

- Cimetière

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Pompes Funèbres Bonneaud intervient au cimetière pour la récupération des concessions perpétuelles en état d'abandon. Il s'avère que l'ossuaire est trop petit, décision a été prise de solliciter l'entreprise des pompes funèbres pour la construction de deux caveaux. Le montant des travaux s'élève à 3 101.74 €.

- Wc publics, place de l'église

Après les travaux de rénovation des wc publics, la peinture s'écaille à certains endroits. Le maçon reprendra les travaux de peinture.

- Immeuble rue du Péré

Une partie de la grange de la propriété en état de péril (impasse du Péré) est écroulée ; mais elle n'est pas tombée dans la conche.

Gérédis a demandé à la commune de nettoyer la façade afin de pouvoir accéder aux câbles. Les propriétaires vont être sollicités pour le nettoyage de l'entrée de la propriété.

- Usine Allin

Accompagnée de Mickaël Monchaux (responsable de la caserne des pompiers de la Venise verte), Madame le Maire a visité l'usine Allin. Elle propose d'inviter son directeur à présenter l'historique de l'entreprise et ses projets lors d'un prochain conseil.

- Passerelle des Renfermis

Pour l'instant, avec les intempéries de ces dernières semaines, les travaux sur la passerelle des Renfermis n'est pas possible.

- Rencontre judo

Jeudi 8 juillet, Madame le Maire et le premier adjoint doivent rencontrer M. Pino Cortès (président de l'association de judo à Mauzé-sur-le-Mignon) pour la mise à disposition d'une salle le mercredi pour la pratique du judo, à destination des enfants.

- Vie sociale

La commission « vie sociale » rend compte de la réunion avec le comité des fêtes pour l'organisation du 31 juillet 2021 : un marché semi-nocturne à partir de 19h, le groupe musical Seven Team dès 21h et le feu d'artifice à 23h avec buvette et restauration rapide.

Par ailleurs, elle souhaite mettre en place un forum des associations, qui pourrait avoir lieu l'après-midi du samedi 4 septembre à la salle des fêtes et dans la cour de l'école.

- Traversée du Vanneau

Laurent CABANES informe le conseil que 7 candidats ont répondu à l'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau. Après étude des dossiers, le CAUE et ID 79 propose une réunion le lundi 12 juillet prochain afin de présenter aux membres de la commission l'ensemble des dossiers, parmi lesquels trois candidats seront sélectionnés selon différents critères. Les candidats retenus seront auditionnés courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.